



UNION INTERFEDERALE DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE

21 mars 2020 : suspension du jour de carence...ENFIN !

Après des semaines de pression de certaines organisations syndicales et notamment de FO Fonction publique, le Gouvernement a enfin entendu notre revendication de ne pas appliquer le jour de carence pour les fonctionnaires et agents publics placés en congé maladie après avoir contracté le coronavirus. Les salariés du privé bénéficient de la même mesure.

Un amendement gouvernemental au projet de loi d'urgence sanitaire permettra de donner une valeur législative à cette annonce, valeur essentielle au regard du statut général des fonctionnaires qui s'appliquera de fait à tous les employeurs publics.

Cela est bien plus sérieux et valable que l'annonce faite par le Secrétaire d'Etat à la Fonction publique qui, lundi encore, tergiversait sur ce point en indiquant « *qu'il fermerait les yeux* » si certains employeurs ne l'appliquaient pas.

Cette bonne nouvelle est à mettre au seul crédit de la constance de nos revendications.

Pour FO Fonction publique, cette suspension n'est pas pour autant une fin en soi. Ce jour de carence est inacceptable pour tout arrêt maladie et devra être définitivement abrogé.

Dans tous les cas, et malgré la situation dramatique que traverse notre pays, il est évident pour FO Fonction publique que nous ne devons rien lâcher en termes de revendications que ce soit en faveur de la santé et sécurité au travail, du pouvoir d'achat ou pour l'amélioration des droits. Une fois de plus, nous venons d'avoir la démonstration que seul le syndicalisme libre et indépendant peut défendre les intérêts particuliers des travailleurs.

C'est pourquoi nous continuerons de rappeler au Gouvernement l'incontournable nécessité de fournir aux agents tous les matériels de protection indispensables pour assurer les missions de service public en toute sécurité pour tous (agents et usagers).

FO Fonction publique apporte tout son soutien aux personnels qui assurent leurs missions de service public malgré des conditions dégradées dans de nombreux cas, ainsi qu'aux agents qui ont contracté le COVID-19.

Paris, le 21 mars 2020.

*Union interfédérale des agents de la Fonction Publique FO
46 rue des Petites Ecuries 75010 PARIS*